Parquet général de Paris

Communiqué de presse

Paris, 17 mars 2020

Face à l'accélération de la propagation du virus Covid 19, le Premier ministre a annoncé le 14 mars le renforcement des mesures pour éviter le contact entre les personnes qui est le principal facteur de diffusion du virus. Les fermetures que ces mesures impliquent ne doivent pas impacter les services essentiels à la vie de nos concitoyens qui doivent rester ouverts.

Le service public de la justice est évidemment essentiel à la vie de nos concitoyens. Les services d'urgences pénales et civiles des juridictions, l'incarcération dans des conditions dignes des détenus ou encore l'accueil des mineurs confiés à la protection judiciaire de la jeunesse doivent pouvoir être maintenus dans un cadre qui prévient la propagation du virus tant à l'égard des agents que des publics reçus ou pris en charge par les personnels relevant du ministère de la justice.

La cour d'appel de Paris est fermée depuis le lundi 16 mars 2020, sauf en ce qui concerne le traitement des contentieux essentiels :

- Les audiences de la chambre des appels correctionnels concernant les prévenus détenus et de la chambre d'applications des peines pour la gestion des urgences ;
- Les permanences du parquet général ;
- Les référés en matière civile visant l'urgence ;
- Les audiences de privation de liberté en matière civile (hospitalisation sous contrainte, rétention des étrangers) ;
- Les audiences de la chambre de l'instruction pour le contentieux de la détention ;

Les sessions d'assises sont reportées compte tenu des risques de contagion pour les jurés et le public.

Les services d'accueil du public seront fermés ainsi que les maisons de justice et du droit et les points d'accès au droit. Les agents de ces services ne recevront plus de public. Ils pourront, en revanche, continuer à être joints par téléphone pour répondre aux situations d'urgence.

Afin de limiter vos déplacements, nous vous invitons à prendre contact avec votre cour.

Les informations utiles seront mises à jour régulièrement sur le site internet de la cour d'appel de Paris.

Contact presse

Pierre Reynaud, magistrat chargé de la communication
presse.ca-paris@justice.fr
+33 (0)6 20 34 20 71